ZOOM sur Nord commune

4

3

3

Limites

- Limite de commune
- Limite de site patrimonial remarquable
- Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable
  - Secteur 1 : Centralité
  - Secteur 2 : Mantelon
  - Secteur 3 : Plateau
  - Secteur 4 : Vallée

Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

- Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
- Mur de clôture, mur de soutènement, quai et cale
- Elément extérieur particulier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Arbre remarquable ou autre élément naturel
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Cours d'eau ou étendue aquatique

Immeubles non protégés

- Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

- Espace vert à créer ou à requalifier
- Place, cour, ou autre espace libre a dominante minérale à créer ou à requalifier
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspectives à préserver ou à mettre en valeur

Pour information :

- Cours d'eau
- Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

0 200 400 1:5 000

Date de réalisation : OCTOBRE 2024

Source : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable : http://atlas.patrimoines.culture.fr

Source : Bâtiments et parcelles : https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/cadastre-etalab - Version juillet 2023

DEPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Denée

COMMUNE DE DENEE

ELABORATION D'UN PLAN DE
MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLAT PAGE
urbaniste O.P.Q.U.
géographe
spécialisation en patrimoine
membre de la S.F.U.
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Anne CAZABAT
architecte D.P.L.G.
architecte du patrimoine (Challes)
D. E. A. Histoires Socio-Culturelles
06 . 62 . 03 . 52 . 58

Marianna FUSTEC
architecte diplômé d'Etat - HMONP
Master spécialité Histoire des Arts

MODIFICATIONS:	2302
	OCTOBRE 2024

ELABORATION DU PVAP PRESCRITE EN DATE DU 30 AOUT 2022

PROJET DE PVAP ARRETE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

APPROUVE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-aua.com Tel. : 02.47.05.23.00
S.A.R.L. B.E.-A.U.A. ; capital 5 840€. R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national 5 04947 - N° ordre régional 5 1155 Courriel : contact@be-aua.com
Siège social et agence : 168, rue George Sand, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Broglie, 5, rue de Broglie 22300 LANNION

Mai Melacca - Paysagiste
11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : mmelacca.paysagiste@gmail.com

l'Atelier d'Audrey -Dessinatrice en architecture et en urbanisme
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : atelierdaudrey@gmail.com